

SERVICE DES ANTIQUITÉS

Le Caire, le 10 Janvier, 1931.

DIRECTION GÉNÉRALE

No. I6-10/38.

Objet: \_\_\_\_\_

Pièces jointes :- 3 Factures sous bénéfice de retour.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien nous faire savoir si vous avez bien reçu les articles photographiques mentionnés dans les 3 factures ci-jointes, que vous êtes prié de nous retourner.

Nous avons, en outre, remarqué sur l'une de ces factures que des commandes ont été faites par MM. Langsdorff et Schleif.

Je vous prie, en conséquence, de nous dire si les frais de ces commandes sont à la charge du Service des Antiquités ou bien des intéressés. De plus, il serait désirable que toutes les commandes passent, au préalable, par notre Service.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pr .LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.

Monsieur Steindorff,  
Archaeological Survey of Nubia,  
H. E.